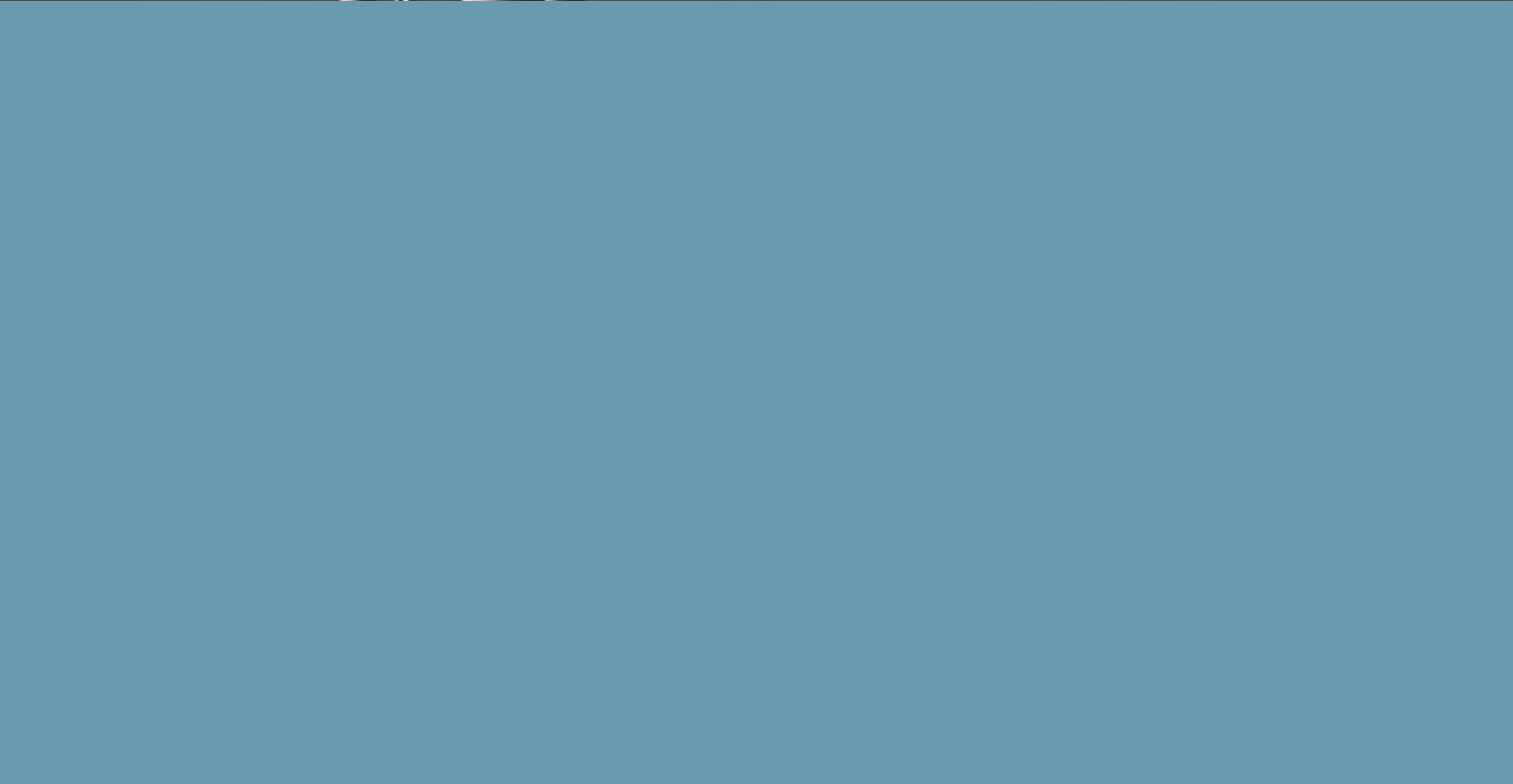




RAPPORT DE GESTION 2010
EOS HOLDING SA

RAPPORT DE GESTION 2010
GESCHÄFTSBERICHT 2010
EOS HOLDING SA

1. MESSAGE	VORWORT	
I. Message du Président du Conseil d'administration et du Directeur général	Vorwort des Verwaltungsratspräsidenten und des Generaldirektors	7
2. EOS HOLDING EN 2010	EOS HOLDING IM JAHR 2010	
I. Retour sur l'année 2010	Rückblick auf das Jahr 2010	9
3. CHAVALON	CHAVALON	
I. Le projet Chavalon	Das Projekt Chavalon	14
II. Les avancements en 2010	Fortschritte im Jahr 2010	16
4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	UNTERNEHMENSFÜHRUNG	
I. Composition du Conseil d'administration	Zusammensetzung des Verwaltungsrates	19
II. Organe de révision	Revisionsstelle	19
III. Composition du Conseil des pouvoirs publics (CPP)	Zusammensetzung des öffentlichen Beirates	20
IV. Direction	Geschäftsleitung	20
V. Actionnariat	Aktionäre	21
VI. Structure	Struktur	21
5. RAPPORT FINANCIER 2010 COMPTES STATUAIRES	FINANZBERICHT 2010 STATUARISCHE RECHNUNG	
I. Commentaires	Kommentar	23
II. Bilan au 31 décembre 2010	Bilanz per 31. Dezember 2010	24
III. Comptes de profits et pertes pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Erfolgsrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Januar bis 31. Dezember 2010	26
IV. Annexe	Anhang	27
V. Proposition de répartition du bénéfice	Vorschlag für die Gewinnverteilung	29
VI. Rapport de l'organe de révision	Bericht der Revisionsstelle	30



MESSAGE
VORWORT

1.

**I. Message du Président
du Conseil d'administration
et du Directeur général**
**Vorwort des
Verwaltungsratspräsidenten
und des Generaldirektors**

Après une année de mise en place, 2010 a permis à EOS Holding de consolider sa position en affirmant une stratégie ambitieuse, unanimement approuvée par les actionnaires et saluée par le Conseil des pouvoirs publics. La concrétisation des acquisitions dans le domaine éolien en est la meilleure illustration. Elle reflète l'efficace collaboration avec ses actionnaires, véritables partenaires qui se sont impliqués tout au long de l'année dans les différentes activités d'EOS Holding. En effet, approvisionnement, efficacité énergétique, géothermie, éolien et recherche spécialisée ont permis aux actionnaires d'avoir des échanges fructueux. Pour sa part, le projet Chavalon a pris un nouveau départ avec le développement d'un programme de compensation du CO₂ inédit, constituant une condition préalable importante pour la construction de la nouvelle centrale située sur les hauteurs de Vouvry. Enfin, 2011 devrait permettre la continuation de nos efforts pour réaliser la consolidation des structures prévues dans le cadre de nos activités et, nous l'espérons, la réalisation des différents projets en cours, tels que prévus dans notre plan stratégique.

Das Jahr 2010 war für EOS Holding ein Jahr des Aufbaus, in dem sie ihre Position durch eine ehrgeizige Strategie, die von den Aktionären einstimmig gutgeheissen und vom öffentlichen Beirat begrüsst wurde, stärken konnte. Am besten veranschaulichen dies die Übernahmen im Bereich der Windkraft. Sie spiegeln die effiziente Zusammenarbeit mit den Aktionären besonders gut wider, welche ihre Partnerrolle über das ganze Jahr hinweg wahrgenommen und sich an den verschiedenen Geschäftstätigkeiten von EOS Holding beteiligt haben. So führten denn auch Stromversorgung, Energieeffizienz, Geothermie, Windkraft und Forschungsarbeit zu fruchtbarem Austausch zwischen den Aktionären. Das Projekt Chavalon bekam neuen Aufwind mit der Entwicklung eines einzigartigen CO₂-Kompensationsprogramms, das eine wichtige Voraussetzung für den Bau des neuen Kraftwerks oberhalb von Vouvry darstellt. 2011 werden wir unsere Bemühungen fortsetzen, um die im Rahmen unserer Geschäftstätigkeiten vorgesehenen Strukturen zu festigen und, so hoffen wir, die verschiedenen laufenden Projekte entsprechend unserem Strategieplan zu realisieren.



Guy Mustaki

Président du Conseil d'administration
Verwaltungsratspräsident



Alexis Fries

Directeur général
Generaldirektor

2.

EOS HOLDING EN 2010
EOS HOLDING IM JAHR 2010

I. Retour sur l'année 2010 Rückblick auf das Jahr 2010

L'année 2010 a permis à EOS Holding d'éprouver son nouveau mode de fonctionnement, s'appuyant au besoin sur les compétences de ses actionnaires, et reposant sur différents groupes de travail dédiés aux projets, à la recherche ou à l'approvisionnement, sous la supervision du Comité de pilotage composé des Directeurs généraux.

Suite à l'établissement de la stratégie d'EOS Holding, fin 2009, un plan de développement sur 5 ans a été élaboré, reprenant les objectifs fixés par la Convention d'actionnaires du 23 janvier 2009, validé par les actionnaires et le Conseil des pouvoirs publics.

Cet important travail a abouti à la détermination des cinq objectifs suivants :

1. Gestion de la participation dans Alpiq, ainsi que l'approvisionnement en énergie électrique des actionnaires
2. Renforcement du Pôle Suisse Occidental, si nécessaire par des prises de participations dans d'autres sociétés d'électricité
3. Réalisation d'une centrale à cycle combiné au gaz de 400 MW à Chavalon
4. Prise de participations dans des projets d'énergie renouvelable en France, en Allemagne et en Italie, dans des parcs éoliens existants et dans la mini hydraulique
5. Participation au financement de projets de recherche avec les hautes écoles, notamment l'EPFL.

En 2010, les avancements notables mentionnés ci-après ont pu être réalisés, concrétisant la mise en œuvre des objectifs précités.

Gestion de la participation dans Alpiq, ainsi que l'approvisionnement en énergie électrique des actionnaires

En parallèle à la gestion courante de la participation dans Alpiq, par le biais des quatre représentants d'EOS Holding au Conseil d'administration, de nombreux contacts ont eu lieu au niveau opérationnel, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité, prévu dans la Convention de Consortium. Les discussions portant sur les modalités détaillées ont commencé début 2010 et se sont poursuivies au cours de l'année. Elles devraient s'achever en 2011 par la conclusion de contrats couvrant la période de 2016 à 2020. D'autres discussions se rapportant à des prestations supplémentaires offertes par Alpiq directement aux actionnaires d'EOS Holding, tels que des prises de sous-participations dans des projets de production électrique, des services dans les domaines d'accès au marché, de l'information sur le marché et de la gestion des portefeuilles, ainsi qu'un projet d'entrée d'Alpiq dans le marché suisse, sont également en cours.

EOS Holding a utilisé l'année 2010, pour mettre sa nouvelle façon de fonctionner sous preuve. Elle a eu recours, si nécessaire, aux compétences de ses actionnaires et s'est appuyée sur différents groupes de travail dédiés aux projets, à la recherche et à l'approvisionnement, sous la supervision du Comité de pilotage composé des Directeurs généraux.

Après l'adoption de la stratégie d'EOS Holding fin 2009, un plan de développement sur 5 ans a été élaboré, reprenant les objectifs fixés par la Convention d'actionnaires du 23 janvier 2009, validée par les actionnaires et le Conseil des pouvoirs publics.

Cet important travail a abouti à la détermination des cinq objectifs suivants :

1. Gestion de la participation dans Alpiq, ainsi que l'approvisionnement en énergie électrique des actionnaires
2. Renforcement du «Pôle Suisse Occidental», si nécessaire par des prises de participations dans d'autres sociétés d'électricité
3. Réalisation d'une centrale à cycle combiné au gaz de 400 MW à Chavalon
4. Prise de participations dans des projets d'énergie renouvelable en France, en Allemagne et en Italie, dans des parcs éoliens existants et dans la mini hydraulique
5. Participation au financement de projets de recherche avec les hautes écoles, notamment l'EPFL.

En 2010, les avancements notables mentionnés ci-après ont pu être réalisés, concrétisant la mise en œuvre des objectifs précités.

Verwaltung der Beteiligung an Alpiq sowie Stromversorgung der Aktionäre

Neben der laufenden Verwaltung der Beteiligung an Alpiq nahmen vier Verwaltungsratsmitglieder von EOS Holding zahlreiche Kontakte auf operativer Ebene auf, insbesondere in Bezug auf die in der Konsortialvereinbarung vorgesehene Stromversorgung. Die Gespräche über die Einzelheiten wurden Anfang 2010 aufgenommen und im Laufe des Jahres fortgesetzt. Sie dürften 2011 mit dem Abschluss von Verträgen für den Zeitraum von 2016 bis 2020 beendet werden.

Weiter laufen derzeit Gespräche über zusätzliche, von Alpiq direkt den Aktionären von EOS Holding angebotene Leistungen, wie das Halten von Unterbeteiligungen an Projekten zur Stromerzeugung, Dienstleistungen in den Bereichen des Marktzugangs, der Marktinformation und der Portfolioverwaltung, sowie ein Projekt für den Einstieg von Alpiq in den Schweizer Markt.

Un accord cadre portant sur l'approvisionnement des actionnaires d'EOS Holding en électricité de manière structurée a également été négocié dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie éolienne.

Réalisation d'une centrale à cycle combiné au gaz de 400 MW à Chavalon

Pour rappel, la société CTV (Centrale Thermique de Vouvy SA), est détenue à hauteur de 95 % par EOS Holding et de 5 % par Romande Energie. Le développement du projet de CCGT sur le site existant de Chavalon a débuté en 2006 déjà.

Suite à l'octroi de l'autorisation de construire la centrale par la commune de Vouvy en septembre 2009, une procédure de recours a été engagée par les organisations opposantes au projet et le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) auprès du Conseil d'Etat valaisan. Cette dernière ayant abouti le 24 juin 2010, CTV a engagé une procédure auprès du tribunal administratif cantonal, toujours pendante actuellement.

Au niveau législatif, suivant la décision du Parlement du 18 juin 2010 concernant les centrales thermiques à combustibles fossiles, le Conseil fédéral a promulgué une ordonnance qui, d'une part, fixe un taux de rendement thermique possible pour Chavalon et, d'autre part, prévoit que 70% des émissions de CO₂ devront désormais être compensées en Suisse.

Après une période d'études approfondies et de discussions avec les milieux politiques, CTV, en s'associant à des organisations membres du programme SuisseEnergie, a développé un programme de compensation du CO₂ unique en Suisse, dont le potentiel serait largement suffisant pour couvrir ses besoins. Une fondation chargée de la mise en œuvre de la gestion de ces mesures est en cours de constitution par CTV. Dès lors, des discussions ont été engagées avec l'OFEV dans le but de trouver rapidement un accord à ce sujet.

Prise de participations dans des parcs éoliens existants en France, en Allemagne et en Italie

EOS Holding constitue actuellement un portefeuille de parcs éoliens en Allemagne, en France et en Italie, dont la capacité totale devrait atteindre 250 MW (production annuelle de l'ordre de 500 GWh), sur une période de trois ans, permettant l'obtention de fournitures d'énergie en Suisse à des conditions favorables au profit de ses actionnaires.

Après plusieurs projets, dont certains ont dû être prématurément abandonnés, un premier contrat d'acquisition portant sur

Im Rahmen der Umsetzung der Windkraftstrategie konnte eine Rahmenvereinbarung für die strukturierte Stromversorgung der Aktionäre von EOS Holding ausgehandelt werden.

Bau eines Erdgas-Kombikraftwerks mit einer Leistung von 400 MW in Chavalon

Zur Erinnerung: Das Unternehmen CTV (Centrale Thermique de Vouvy SA) wird zu 95 % von EOS Holding und zu 5 % von Romande Energie gehalten. Das Projekt des Erdgas-Kombikraftwerks (CCGT) am bestehenden Standort Chavalon wurde bereits 2006 aufgenommen.

Nachdem die Baubewilligung für das Kraftwerk im September 2009 durch die Gemeinde Vouvy erteilt worden war, legten die Projektgegner und das UVEK (Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation) bei der Walliser Regierung Rekurs ein. Dieser wurde am 24. Juni 2010 gutgeheissen, worauf CTV beim kantonalen Verwaltungsgericht Beschwerde erhob, die zurzeit noch hängig ist.

Auf rechtlicher Ebene erliess der Bundesrat, gestützt auf den Parlamentsentscheid vom 18. Juni 2010 über fossil-thermische Kraftwerke, eine Verordnung, die einerseits einen möglichen thermischen Wirkungsgrad für Chavalon festlegt und andererseits eine Kompensation von 70% der CO₂-Emissionen in der Schweiz verlangt.

Nach vertieften Abklärungen und Gesprächen mit der Politik entwickelte CTV in Zusammenarbeit mit Mitgliedorganisationen des Programms EnergieSchweiz ein in der Schweiz einzigartiges CO₂ Kompensationsprogramm, dessen Potenzial bei Weitem ausreichend ist. CTV ist dabei, eine Stiftung für die Verwaltung dieser Massnahmen zu gründen, und hat Gespräche mit dem BAFU aufgenommen, um diesbezüglich rasch ein Abkommen zu erzielen.

Halten von Beteiligungen an bestehenden Windkraftanlagen in Frankreich, Deutschland und Italien

EOS Holding baut derzeit ein Portfolio von Windkraftanlagen in Deutschland, Frankreich und Italien auf, deren Gesamtleistung über einen Zeitraum von drei Jahren rund 250 MW (Jahresproduktion von rund 500 GWh) erreichen dürfte, um in der Schweiz Energie zu vorteilhaften Konditionen für die Aktionäre liefern zu können.

Nach mehreren Projekten, von denen gewisse vorzeitig aufgegeben werden mussten, konnte im Dezember 2010 ein Vertrag für den Kauf eines 72,5-MW-Portefolles in Deutschland (Niedersachsen und Sachsen-Anhalt) abgeschlossen werden.

un portefeuille de 72,5 MW, situé en Allemagne (Basse-Saxe et Anhalt-Saxe) a été signé en décembre 2010.

Afin de gérer ses participations en Allemagne, une structure locale adéquate a été établie et sera localisée à Büsingen am Hochrhein.

Dans ce même cadre, d'autres opportunités concrètes sont en cours de discussion et devraient aboutir en 2011.

Suite à l'acquisition en 2009 du Parc éolien du CERS (7,5 MW) situé en France dans une des régions les plus ventées d'Europe, des contacts avec les collectivités locales en vue d'une éventuelle extension du site actuel ont été établis.

Activités dans le domaine géothermique

EOS Holding participe à hauteur de 28% dans le projet de développement de géothermie profonde AGEPP, dont le but est la réalisation d'un forage permettant la production de chaleur et d'électricité à Lavey-les-Bains.

En outre, EOS Holding a également pris une participation de 14,3% dans le capital de la société Geo-Energie Suisse AG, qui reprend les acquis du projet de Bâle. En effet, ce dernier a été définitivement abandonné suite aux problèmes géophysiques ayant provoqué des effets sismiques.

Participation au financement de projets de recherche avec les hautes écoles, notamment l'EPFL

Dans le cadre de l'accord de collaboration conclu avec l'Energy Center de l'EPFL en novembre 2009, des allocations pour une dizaine de projets de développement dans le cadre thématique du stockage d'énergie durant les années 2010 et 2011 ont été attribuées.

Des candidats pour la chaire dans le domaine des systèmes électriques distribués, financée par EOS Holding, sont toujours en cours d'évaluation en cette fin d'année.

Économies d'énergie

Une étude, actuellement en cours de réalisation, a été mandatée auprès de l'organisation spécialisée APOGEE avec pour objectif la maîtrise de la demande d'électricité sur le territoire de la Suisse romande. La première phase de ce travail consiste à analyser de manière approfondie le profil de la consommation d'électricité, au cours des dernières années, auprès des actionnaires d'EOS Holding. Le but est de pouvoir par la suite identifier les cibles pour des actions futures visant des économies d'électricité.

Für die Verwaltung dieser Beteiligungen in Deutschland wurde eine entsprechende Struktur vor Ort entwickelt, die sich in Büsingen am Hochrhein befinden wird.

Für weitere konkrete Möglichkeiten sind Gespräche im Gang und dürften 2011 zu Ergebnissen führen.

In Bezug auf die im Jahr 2009 erworbene französische Windkraftanlage Parc éolien du CERS (7,5 MW), die in einer der windreichsten Regionen Europas steht, wurden mit den lokalen Behörden Gespräche hinsichtlich einer eventuellen Ausweitung der bestehenden Anlage aufgenommen.

Tätigkeit im Bereich der Geothermie

EOS Holding beteiligt sich zu 28% am AGEPP-Projekt zur Entwicklung von Tiefengeothermie, dessen Ziel darin besteht, eine Bohrung für die Wärme- und Stromerzeugung in Lavey-les-Bains zu realisieren.

EOS Holding hält auch eine Beteiligung von 14,3% am Gesellschaftskapital von Geo-Energie Suisse AG, die die Erkenntnisse aus dem Projekt Basel weiterführt. Dieses war aufgrund geophysikalischer Probleme, die zu seismischen Nebenwirkungen führten, abgebrochen worden.

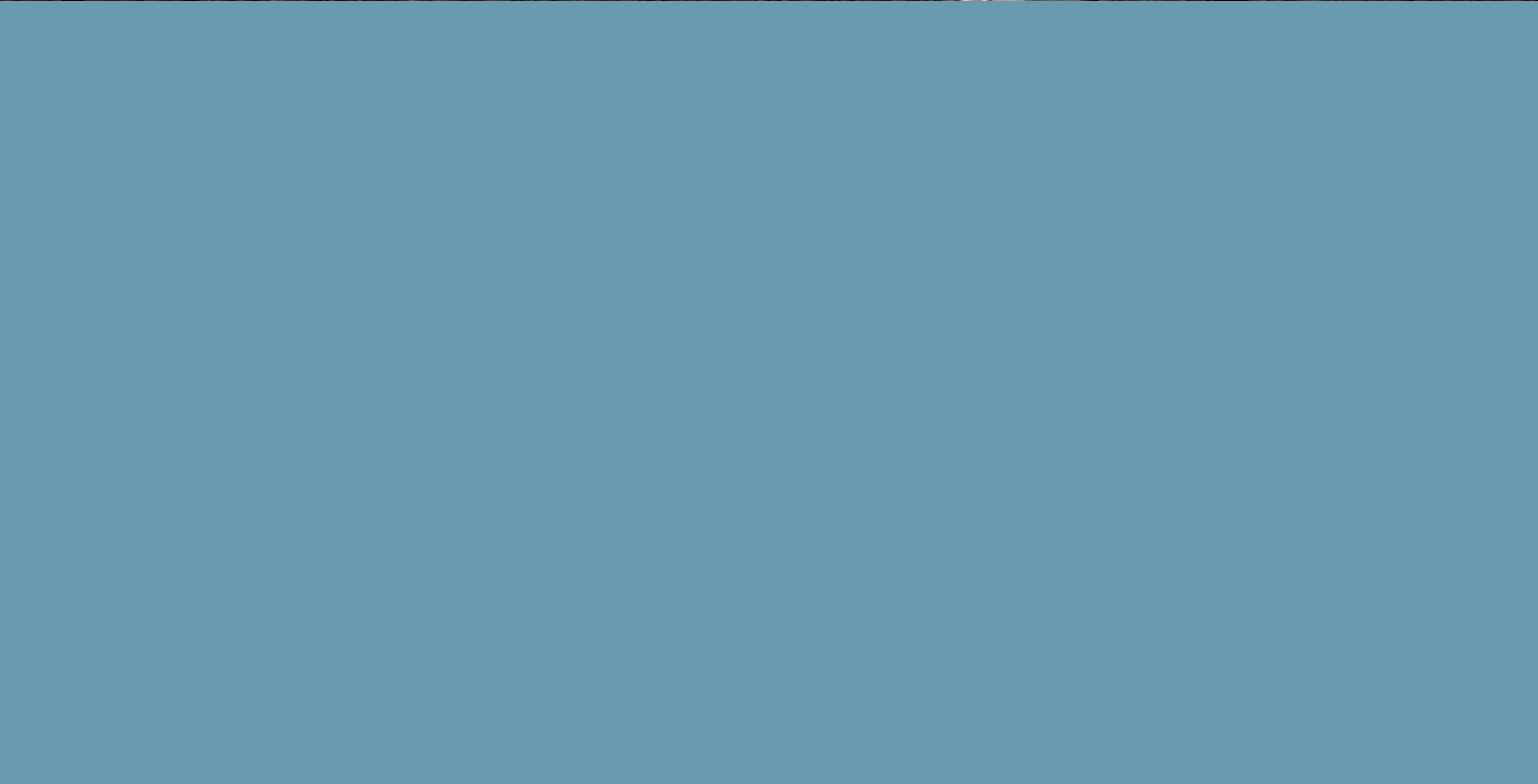
Finanzierung von Forschungsprojekten an Hochschulen, insbesondere an der ETHL

Im Rahmen der mit dem Energy Center der ETHL im November 2009 abgeschlossenen Zusammenarbeitsvereinbarung wurden für die Jahre 2010 und 2011 Beiträge für rund zehn Entwicklungsprojekte im Bereich Energiespeicherung gesprochen.

Die Evaluation eines geeigneten Kandidaten für den Lehrstuhl für den Bereich verteilte Stromversorgungssysteme, der von EOS Holding finanziert wird, waren per Ende 2010 noch im Gange.

Energieeinsparung

Eine bei der Fachorganisation APOGEE beauftragte und derzeit laufende Studie hat die Kontrolle der Stromnachfrage in der Westschweiz zum Ziel. In einem ersten Schritt wird das Stromverbrauchsprofil der letzten Jahre bei den Aktionären von EOS Holding detailliert analysiert, damit in der Folge gezielte Schritte zur Energieeinsparung eingeleitet werden können.



CHAVALON
CHAVALON

3.

I. Le projet Chavalon

Das Projekt Chavalon

PRÉAMBULE

La société Centrale Thermique de Vouvry SA (CTV), propriétaire du site et des installations existantes, est détenue à 95 % par EOS Holding et à 5 % par Romande Energie. La centrale thermique de Chavalon a été retirée de l'exploitation en 1999 pour des raisons économiques et pour une durée non déterminée.

Une grande partie des installations a été conservée intacte sur le site. Celui-ci fait l'objet de contrôles de sécurité et de surveillance permanents

PRÄAMBEL

Das Unternehmen Centrale Thermique de Vouvry SA (CTV) ist Inhaber des Betriebes und der bestehenden Anlagen und wird zu 95 % von EOS Holding und zu 5 % durch Romande Energie gehalten. Das Thermische Kraftwerk Chavalon wurde 1999 aus wirtschaftlichen Gründen für unbestimmte Zeit aus dem Betrieb gezogen.

Ein grosser Teil der bestehenden Anlagen wurde unverändert beibehalten. Sie werden regelmässigen Sicherheitskontrollen unterzogen und laufend überwacht.

La construction de nouvelles centrales d'envergure représente l'une des mesures indispensables pour répondre au déficit d'énergie électrique. De par la rapidité de leur mise en œuvre et des importantes quantités d'électricité produites, les centrales à cycle combiné au gaz naturel telles que Chavalon apparaissent comme une réponse transitoire opportune pour assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité. Elles seraient également un soutien adéquat pour le réglage du réseau électrique à très haute tension (THT).

La société Centrale Thermique de Vouvry SA (CTV) développe actuellement le projet Chavalon, qui consisterait à construire au-dessus de Vouvry (VS), sur la plateforme existante, une nouvelle unité de production d'électricité à cycle combiné au gaz naturel (CCGT) de 400 MWel, extensible dans le futur à une deuxième unité de 400 MWel.

La nouvelle centrale aurait une puissance brute installée d'au moins 412 MWel avec un rendement net de 58,6 % propre aux conditions spécifiques du site, pour une production estimée de 2 à 3 TWh/an, permettant d'approvisionner en électricité environ 460'000 ménages.

La centrale aurait une très grande flexibilité opérationnelle et permettrait de produire de l'électricité en ruban, semi pointe ou pointe selon les besoins, avec des démarrages journaliers et des variations de charge entre 50 % et 100 %. Des prestations en faveur du réseau, appelées aussi « services systèmes », seraient également possibles (réglage fréquence, tension, etc). Le projet remplirait toutes les prescriptions de protection de l'environnement. En ce qui concerne la protection de l'air, les valeurs d'émissions seraient largement au-dessous des limites légales.

Les trois installations distinctes nécessaires, soit la centrale à cycle combiné au gaz naturel, le gazoduc de liaison Chessel-Chavalon et la ligne à très haute tension 380 kV entre la plaine du Rhône et Chavalon, en remplacement de la ligne 220 kV existante, sont chacune soumises à une procédure d'autorisation indépendante.

Der Bau von neuen Grosskraftwerken stellt eine unerlässliche Massnahme im Hinblick auf das erwartete Stromdefizit dar. Aufgrund ihrer raschen Inbetriebnahme und des bedeutenden Produktionsvolumens bieten sich Erdgas-Kombikraftwerke wie in Chavalon als ideale Übergangslösung, um die Stromversorgung zu sichern. Zudem könnten sie einen erheblichen Beitrag zur Regelung des Höchstspannungsnetzes (HöS) leisten.

Das Unternehmen Centrale Thermique de Vouvry SA (CTV) entwickelt derzeit das Projekt Chavalon, in dem vorgesehen ist, auf der bestehenden Plattform oberhalb von Vouvry (VS) ein Gas und Dampf Kombikraftwerk (CCGT) mit 400 MWel zu bauen, das später durch eine zweite Produktionseinheit von weiteren 400 MWel erweitert werden könnte.

Gemäss den spezifischen örtlichen Bedingungen hätte das neue Kraftwerk eine installierte Bruttoleistung von mindestens 412 MWel mit einem Nettowirkungsgrad von 58,6 %, was einer geschätzten Jahresproduktion von 2 bis 3 TWh entsprechen würde und den Verbrauch von rund 460'000 Haushalten abdecken könnte.

Dank seiner äusserst hohen Betriebsflexibilität könnte das Kraftwerk ausserdem durch tägliche Schnellstarts sowie Lastschwankungen zwischen 50 % und 100 % je nach Bedarf Band-, Halbspitzen- oder Spitzenenergie produzieren. Auch Netzdienstleistungen bzw. sogenannte « Systemdienstleistungen » wären möglich (Frequenz-, Spannungsregelung usw.).

Das Projekt erfüllt sämtliche Umweltschutzvorschriften. Die ausgestossenen Emissionen liegen weit unter den gesetzlichen Grenzwerten.

Für die drei notwendigen Bauwerke, das heisst das Erdgas Kombikraftwerk, die Gasverbindungsleitung Chessel-Chavalon und die 380-kV-Höchstspannungsleitung zwischen der Rhone-ebene und Chavalon, die die bestehende 220-kV-Leitung ersetzen soll, wurden unabhängige Baugesuche eingereicht.



État du projet

En 2007, après avoir élaboré les documents nécessaires, CTV a lancé un appel d'offres pour la construction clés en main de la CCGT. En raison de la situation très tendue du marché à cette époque, une seule offre a été remise.

En parallèle, le désamiantage des installations, qui devait être fait dans tous les cas, a déjà été réalisé, et seule subsiste la démolition des deux chaudières pour que le site soit assaini.

La suite des travaux de démantèlement, soit le démontage des équipements électromécaniques et la démolition partielle, devrait durer 9 mois, alors que certaines installations auxiliaires, telles que la station de pompage d'eau de refroidissement, les anciennes conduites et les voies d'accès, devraient également être rénovées.

Concernant la nouvelle centrale, les spécifications ont déjà été élaborées et utilisées pour le premier appel d'offres. Il serait cependant nécessaire de les réactualiser et de demander de nouvelles offres, avec les procédures et négociations que cela implique.

Les expériences tirées des CCGTs récemment construites démontrent que la durée des travaux depuis la signature du contrat est d'environ 36 mois. La construction du gazoduc et de la ligne THT 380 kV se ferait en parallèle avec celle de la centrale.

Une année et demie sera nécessaire afin de réunir les éléments permettant la prise de décision de lancer la construction. Devraient ensuite s'enchaîner le démantèlement final des installations existantes et la construction de la nouvelle CCGT.

Projektstand

2007, nach der Ausarbeitung der benötigten Dokumente, schrieb CTV den schlüsselfertigen Bau des CCGT aus. Aufgrund der in dieser Zeit angespannten Situation auf dem Markt ging lediglich ein einziges Angebot ein.

Parallel dazu wurde bereits eine Asbestsanierung der bestehenden Anlagen vorgenommen, die in jedem Fall erfolgen musste. Es verbleibt einzig der Abbruch der beiden Heizkessel, damit die Anlage saniert ist.

Die weiteren Abbauarbeiten, das heisst die Demontage der elektromechanischen Ausrüstungen und der Teilabbruch, werden 9 Monate in Anspruch nehmen. Gewisse Nebenanlagen, wie das Kühlwasserpumpenhaus, die alten Leitungen und die Zugangswege, müssen ebenfalls instand gesetzt werden.

Die technischen Daten des neuen Kraftwerks wurden bereits ausgearbeitet und für die erste Ausschreibung verwendet. Es wird jedoch notwendig sein, diese Daten zu aktualisieren, das Bauwerk neu auszuschreiben, entsprechende Verhandlungen zu führen und die notwendigen Verfahren einzuleiten.

Gemäss den jüngsten aus dem Bau von CCGTs gezogenen Erfahrungen muss ab Vertragsunterzeichnung mit einer Bauzeit von rund 36 Monaten gerechnet werden. Die Errichtung der Gasleitung und der 380-kV-Höchstspannungsleitung ist parallel zum Bau des Kraftwerks vorgesehen.

Eineinhalb Jahre wird es dauern, um sämtliche für den Baubeginn notwendigen Elemente zusammenzutragen. Danach folgen der verbleibende Rückbau der bestehenden Anlagen und der Bau des neuen CCGTs.

II. Les avancements en 2010 Fortschritte im Jahr 2010

Demandes d'autorisation

Le 14 septembre 2009, la Commune de Vouvry a octroyé le permis de construire la nouvelle centrale thermique à cycle combiné alimentée au gaz naturel à Chavalon. Suite aux recours du WWF, de Greenpeace et Pro Natura, ainsi que du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Conseil d'État du Valais a annulé cette autorisation. CTV a déposé recours contre cette décision auprès du Tribunal cantonal du Valais, qui instruit actuellement le dossier.

L'autorisation de prolonger le gazoduc de Chessel à Chavalon et celle de modifier et de renforcer la ligne THT reliant Roche à Chavalon sont par contre toujours en attente de décision de la part de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), malgré le fait que l'analyse des deux dossiers soit terminée.

Baugesuche

Am 14. September 2009 erteilte die Gemeinde Vouvry die Baubewilligung für das neue thermische Erdgas-Kombikraftwerks in Chavalon. Aufgrund der Einsprüche vom WWF, von Greenpeace und Pro Natura sowie des Eidgenössischen Departements für Verkehr, Umwelt, Energie und Kommunikation (UVEK) annullierte die Walliser Regierung diese Baubewilligung. CTV legte gegen diesen Entscheid Rekurs beim Walliser Kantonsgericht ein, das das Dossier zurzeit bearbeitet.

Die Baubewilligungen für die Verlängerung der Gasleitung von Chessel bis Chavalon und jene für die Abänderung und Verstärkung der Höchstspannungsleitung von Roche bis Chavalon hingegen sind immer noch beim Bundesamt für Energie (BFE) hängig, obwohl die Prüfung der Gesuche abgeschlossen ist.



DOSSIER CO₂

Cadre légal

Les Chambres fédérales ont adopté une nouvelle révision de la Loi le 18 juin 2010. Celle-ci reprend et adapte non seulement le contenu de l'Arrêté fédéral concernant la compensation des émissions, mais également certains éléments de l'Ordonnance du Conseil fédéral, datant tous deux de 2007.

En substance, l'obligation de compensation intégrale des émissions de CO₂ est confirmée, mais seule une part de 30% des émissions pourra l'être à l'étranger et selon le nouveau droit, une élévation de cette part à 50%, par le Conseil fédéral, tel que cela est prévu dans le droit actuel, ne sera plus autorisée. Par contre, il sera possible de prendre en compte des mesures d'investissement dans des énergies renouvelables.

L'exigence de la conclusion d'un contrat de compensation fait dorénavant l'objet d'une base légale formelle et ne sera plus contestable dans son principe.

À fin 2010, la nouvelle Ordonnance sur la compensation du CO₂ a été promulguée. Cette dernière fixe un rendement minimal de 58,5% pour les centrales projetées sur des sites existants, alors qu'il s'élève à 62% pour celles se trouvant sur de nouveaux emplacements, sans limitation des heures d'exploitation.

Compensation des émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ de la future centrale pourraient être de l'ordre de 750'000 tonnes par année, en fonction de l'exploitation. La part qui devrait être compensée en Suisse serait de quelque 525'000 tonnes par année.

CTV s'est appuyée sur des partenaires expérimentés, reconnus par la Confédération et membres de SuisseEnergie, afin d'élaborer un programme de compensation du CO₂. Ce dernier a été présenté aux offices fédéraux de l'énergie (OFEN) et de l'environnement (OFEV) fin 2010. Depuis, les discussions se poursuivent régulièrement dans le but de parvenir à la signature d'un contrat de compensation CO₂.

Afin d'assurer la mise en place du programme de compensation élaboré, CTV a aussi lancé des démarches pour la création d'une fondation, la Fondation Carmin, qui agira de manière autonome et indépendante.

En substance, le concept repose sur le fait que la fondation serait financée par CTV en fonction de l'exploitation de la centrale et qu'elle s'engagerait à mettre en œuvre les mesures de compensation, conformément à la législation actuellement en vigueur, en s'appuyant sur des partenaires agréés. Enfin, les résultats ainsi réalisés seraient attribués en priorité pour couvrir les besoins de CTV.

CO₂-DOSSIER

Rechtlicher Rahmen

Am 18. Juni 2010 verabschiedeten die Eidgenössischen Räte eine neue Revision des CO₂-Gesetzes. Diese übernimmt und adaptiert nicht nur den Inhalt des Bundesbeschlusses aus dem Jahr 2007 über die Kompensation der CO₂-Emissionen, sondern auch Elemente der Bundesverordnung aus demselben Jahr.

An der vollständigen CO₂-Kompensation wird festgehalten, aber lediglich 30% der Emissionen können im Ausland kompensiert werden. Eine Anhebung auf 50% durch den Bundesrat, wie es im aktuellen Gesetzestext vorgesehen war, ist nicht mehr möglich. Hingegen wird es möglich sein, Investitionsmassnahmen in erneuerbare Energien anrechnen zu lassen.

Die Verpflichtung, einen Vertrag über die Kompensation der verursachten CO₂-Emissionen abzuschliessen, ist nun im Gesetz verankert und kann als solche nicht mehr in Frage gestellt werden.

Ende 2010 wurde die neue CO₂-Kompensationsverordnung erlassen. Diese legt den Gesamtwirkungsgrad für an bestehenden Standorten vorgesehene Anlagen auf mindestens 58,5% fest, während er für Anlagen an neuen Standorten 62% beträgt, ohne Begrenzung der Betriebsstunden.

Kompensation der CO₂-Emissionen

Die CO₂-Emissionen des zukünftigen Kraftwerks werden, in Abhängigkeit der Betriebsbedingungen, rund 750'000 Tonnen pro Jahr betragen. Der in der Schweiz zu kompensierende Teil dürfte demnach ungefähr 525'000 Tonnen pro Jahr betragen.

CTV zog erfahrene Partner bei, die vom Bund anerkannt und Mitglied von EnergieSchweiz sind, um ein CO₂-Kompensationsprogramm zu erarbeiten. Dieses wurde Ende 2010 den Bundesämtern für Energie (BFE) und für Umwelt (UVEK) unterbreitet. Seither finden regelmässig Gespräche statt mit dem Ziel der Unterzeichnung eines CO₂-Kompensationsvertrages. Um die Umsetzung des erarbeiteten Kompensationsprogramms sicherzustellen, leitete CTV erste Schritte zur Gründung einer Stiftung ein, die Fondation Carmin, die autonom und unabhängig agieren wird.

Das Konzept beruht im Wesentlichen darauf, dass die Stiftung betriebsabhängig über CTV finanziert wird und sich diese verpflichtet, die Kompensationsmassnahmen in Übereinstimmung mit den gültigen gesetzlichen Bestimmungen umzusetzen und sich dabei auf offizielle Partner abzustützen. Die dadurch erzielten Kompensationen würden dann in erster Linie dafür eingesetzt werden, den Bedarf von CTV abzudecken.

4.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE UNTERNEHMENSFÜHRUNG

**I. Composition du Conseil
d'administration**
Zusammensetzung des
Verwaltungsrates

GUY MUSTAKI, Président / Präsident

Président de Romande Energie Holding SA
Präsident von Romande Energie Holding SA

**CLAUDE HAEGI,
Vice-président / Vizepräsident**

Vice-président des Services Industriels de Genève
Vizepräsident der Services Industriels de Genève

DANIEL BRÉLAZ

Syndic de la Ville de Lausanne
Stadtpräsident Lausanne

CLAUDE LÄSSER

Conseiller d'État du canton de Fribourg,
Vice-président de Groupe E
Staatsrat des Kantons Freiburg
Vizepräsident von Groupe E

WOLFGANG MARTZ

Vice-président de Romande Energie Holding SA
Vizepräsident von Romande Energie Holding SA

DANIEL MOUCHET

Président des Services Industriels de Genève
Präsident der Services Industriels de Genève

JEAN-YVES PIDOUX

Conseiller municipal de la Ville de Lausanne,
Directeur des services industriels de Lausanne
Stadtrat Lausanne,
Direktor der Services Industriels de Lausanne

MICHEL PITTET

Président de Groupe E
Präsident von Groupe E

JEAN PRALONG

Président de FMV SA
Präsident von FMV SA

DANIEL SCHMUTZ

Administrateur de Romande Energie Holding SA
Verwaltungsrat Romande Energie Holding SA

Secrétaire général hors Conseil:
Generalsekretär, nicht Mitglied des VR:

PATRICK BÉGUIN

II. Organe de révision
Revisionsstelle

Ernst & Young SA, Lausanne

III. Composition du Conseil des pouvoirs publics (CPP) Zusammensetzung des öffentlichen Beirates

Le CPP est composé de représentants des pouvoirs publics détenant une part importante du capital des actionnaires d'EOS Holding, ou exerçant la gestion ou la surveillance de ces entités. Il est consulté par le Conseil d'administration sur les principaux objets d'intérêt public.

Der öffentliche Beirat besteht aus Vertretern der öffentlichen Hand, die einen bedeutenden Teil des Aktienkapitals von EOS Holding halten oder denen das Management oder die Überwachung der Aktionärsgeellschaften von EOS Holding obliegt. Er wird vom Verwaltungsrat in wichtigen Fragen mit öffentlichem Interesse beigezogen.

BEAT VONLANTHEN,
Président / Präsident

Conseiller d'État, Fribourg
Staatsrat, Freiburg

JEAN-MICHEL CINA

Conseiller d'État, Valais
Staatsrat, Wallis

CLAUDE NICATI

Conseiller d'État, Neuchâtel
Staatsrat, Neuenburg

ISABEL ROCHAT

Conseillère d'État, Genève
Staatsrätin, Genf

JACQUELINE DE QUATTRO

Conseillère d'État, Vaud
Staatsrätin, Waadt

OLIVIER FRANÇAIS

Conseiller municipal, Lausanne
Stadtrat, Lausanne

IV. Direction Geschäftsleitung

ALEXIS FRIES

Directeur général
Generaldirektor

PATRICK BÉGUIN

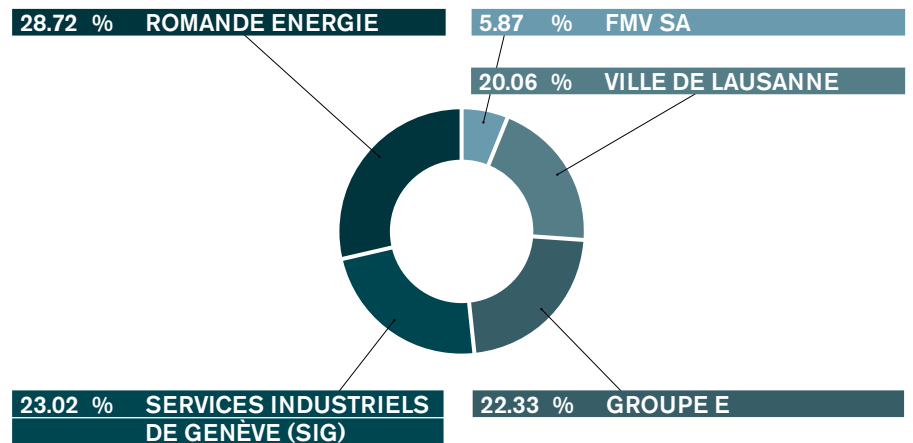
Directeur opérationnel
Operativer Geschäftsführer

THIERRY LAINÉ

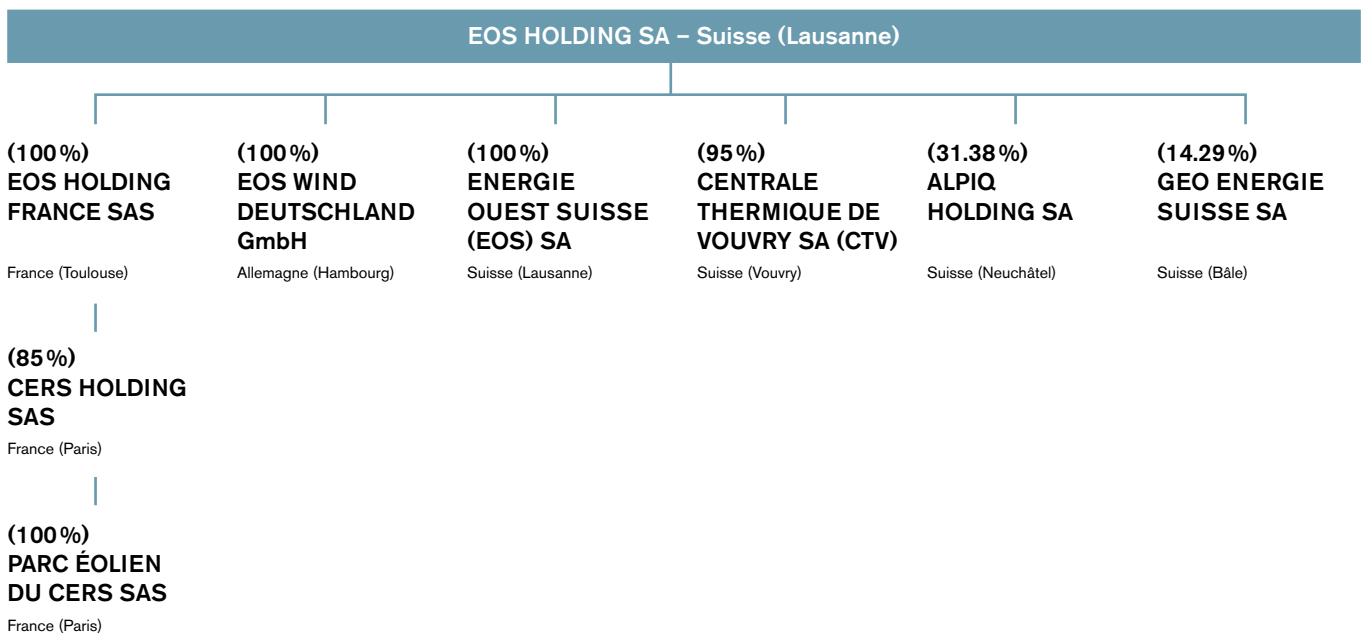
Directeur projets - développement
Projektleiter - Entwicklung

V. Actionariat
Aktionäre

Cinq actionnaires détiennent 100 % d'EOS Holding SA.
Fünf Aktionäre halten 100% von EOS Holding SA.



VI. Structure
Struktur



5.

RAPPORT FINANCIER 2010
COMPTES STATUTAIRES
FINANZBERICHT 2010
STATUARISCHE RECHNUNG

I. Commentaires

Kommentar

Bilan

La valeur nette des participations figure au coût d'acquisition, les actions BKW étant pour leur part indiquées au cours du marché. Compte tenu du niveau des cours boursiers en fin d'année, cela a entraîné un amortissement sur l'exercice 2010 de 1'732 KCHF.

Les travaux de rénovation réalisés ces deux dernières années et terminés en 2010 portent la valeur de l'immeuble à 9'090 KCHF. Un amortissement de 1.5% sur ce montant a été comptabilisé dès le 1^{er} juillet 2010.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 77'020 KCHF, constitué principalement par l'encaissement des dividendes en cours d'année, pour un montant total de 74'674 KCHF.

Le montant des autres charges d'exploitation s'élève à 6'636 KCHF, principalement dû aux coûts liés aux acquisitions réalisées ou en cours, pour un montant de 3'518 KCHF. Sur cette somme, un montant de 2'050 KCHF a été refacturé et figure sous le poste « Refacturation d'honoraires ». Les autres honoraires s'élèvent à 1'762 KCHF et la recherche à 972 KCHF.

Hors exploitation, les prêts accordés à Alpiq pour un montant total de 720'000 KCHF ainsi que les placements des liquidités ont généré des produits financiers pour un montant de 22'828 KCHF.

La baisse du cours de change entre l'Euro et le Franc suisse a provoqué une perte non réalisée sur les prêts intragroupes au 31.12.2010 d'un montant de 2'010 KCHF. Cette perte figure dans le poste « charges financières ».

Annexe

Ce document contient toutes les informations imposées par l'article 663 b du Code des obligations.

Proposition de répartition du bénéfice

Comme souhaité par les actionnaires, le versement d'un dividende de 200'000 KCHF est proposé. Ce dernier est partiellement prélevé sur la réserve générale excédentaire à hauteur de 80'962 KCHF.

Enfin, il est proposé de dissoudre la partie « ex-agio » de la réserve générale, pour un montant de 285'397 KCHF, et de l'attribuer au bénéfice au bilan.

Ce faisant, un solde de 1'644'645 KCHF pourra être reporté à compte nouveau.

Bilan

Der Nettowert der Beteiligungen entspricht dem Marktwert, die BKW-Aktien werden zum Marktpreis angegeben. Das Niveau der Börsenkurse per Ende Jahr führte im Geschäftsjahr 2010 zu einer Amortisation von 1'732 KCHF.

Die in den letzten Jahren durchgeführten und 2010 abgeschlossenen Renovationsarbeiten erhöhen den Immobilienwert auf 9'090 KCHF. Seit 1. Juli 2010 wird dieser Betrag mit 1,5% abgeschrieben.

Erfolgsrechnung

Der Umsatz des Geschäftsjahres 2010 beläuft sich auf 77'020 KCHF und setzt sich hauptsächlich aus während des Jahres erhaltenen Dividenden in der Höhe von insgesamt 74'674 KCHF zusammen.

Der übrige Betriebsaufwand beträgt 6'636 KCHF und beruht insbesondere auf getätigten oder laufenden Übernahmen in der Höhe von 3'518 KCHF. Von dieser Summe wurde ein Betrag von 2'050 KCHF weiterverrechnet und unter dem Posten « Weiterverrechnung von Honoraren » ausgewiesen. Die übrigen Honorare beziffern sich auf 1'762 KCHF und die Forschung beträgt 972 KCHF.

Durch die Alpiq in der Höhe von 720'000 KCHF gewährten Darlehen sowie Cash-Anlagen konnte ein ausserbetrieblicher Finanzertrag von 22'828 KCHF erzielt werden.

Der gesunkene Wechselkurs zwischen dem Euro und dem Schweizer Franken führte bei den Darlehen innerhalb der Gruppe zu einem nicht realisierten Verlust von 2'010 KCHF per 31.12.2010. Dieser Verlust ist unter dem Posten « Finanzaufwand » ausgewiesen.

Anhang

Dieses Dokument enthält alle Informationen, die durch Artikel 663b OR auferlegt werden.

Vorschlag für die Gewinnverteilung

Wie von den Aktionären gewünscht, wird die Ausschüttung einer Dividende von 200'000 KCHF vorgeschlagen. Ein Teil davon bzw. 80'962 KCHF wird aus der überschüssigen allgemeinen Reserve entnommen.

Ebenso wird vorgeschlagen, den « ex-agio »-Teil der allgemeinen Reserve in Höhe von 285'397 KCHF aufzulösen und für den Bilanzgewinn zu verwenden.

Somit kann ein Betrag von 1'644'645 KCHF auf die neue Rechnung übertragen werden.

II. Bilan au 31 décembre 2010
Bilanz per 31. Dezember 2010

ACTIF	AKTIVEN	2009 KCHF	2010 KCHF
Liquidités	Flüssige Mittel	382'401	439'073
Placement financier	Geldanlagen	49'675	20'017
Autres créances :	Übrige Forderungen gegenüber :		
– Tiers	– Dritten	892	296
– Sociétés du Groupe	– Gesellschaften der Gruppe	17	–
Actifs transitoires :	Transitorische Aktiven :		
– Tiers	– Dritten	249	347
– Sociétés du Groupe	– Gesellschaften der Gruppe	22'820	22'007
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	UMLAUFVERMÖEN INSGESAMT	456'055	481'741
Participations	Beteiligungen	1'019'628	1'018'080
Prêts à long terme aux sociétés du Groupe	Langfristige Darlehen an Gesellschaften der Gruppe	870'188	730'969
Immobilisations corporelles	Sachanlagen	8'009	9'107
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS	ANLAGEVERMÖGEN INSGESAMT	1'897'825	1'758'156
TOTAL ACTIF	TOTAL AKTIVEN	2'353'880	2'239'898

PASSIF	PASSIVEN	2009 KCHF	2010 KCHF
Dettes sur achats et prestations :	Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen gegenüber :		
– Tiers	– Dritten	500	115
– Sociétés du Groupe	– Gesellschaften der Gruppe	413	–
Autres dettes :	Übrige Verbindlichkeiten gegenüber :		
– Tiers	– Dritten	46	78
– Sociétés du Groupe	– Gesellschaften der Gruppe	31	–
Passifs transitoires	Transitorische Passiven	4'373	6'260
TOTAL FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME	TOTAL KURZFRISTIGES FREMDKAPITAL	5'364	6'452
Capital-actions	Aktienkapital	324'000	324'000
Réserves légales :	Gesetzliche Reserven :		
– Réserve générale	– allgemeine Reserve	61'901	431'159
– Agio	– Agio	285'397	–
Résultat reporté	Saldovortrag	–	1'393'357
Résultat de l'exercice	Jahresergebnis	1'677'218	84'929
TOTAL FONDS PROPRES	EIGENKAPITAL INSGESAMT	2'348'517	2'233'445
TOTAL PASSIF	TOTAL PASSIVEN	2'353'880	2'239'898

**III. Comptes de profits et pertes
pour la période du 1^{er} janvier
au 31 décembre 2010**
Erfolgsrechnung für das
Geschäftsjahr
vom 1. Januar bis
31. Dezember 2010

		2009 KCHF	2010 KCHF
Refacturation honoraires	Weiterverrechnung von Honoraren	–	2'050
Autres produits d'exploitation	Übriger Betriebsertrag	158	296
Dividendes	Dividenden	85'638	74'674
Bénéfice sur cessions participations	Gewinn aus der Veräusserung von Beteiligungen	1'578'970	–
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	BETRIEBSERTRAG INSGESAMT	1'664'766	77'020
Charges de personnel	Personalaufwand	(492)	(381)
Amortissements ordinaires	Ordentliche Abschreibungen	(9)	(80)
Autres charges d'exploitation	Übriger Betriebsaufwand	(2'585)	(6'636)
Amortissement participations et placements financiers	Abschreibungen Beteiligungen und Geldanlagen	(5'028)	(1'920)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	BETRIEBSWAUFWAND INSGESAMT	(8'114)	(9'017)
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	BETRIEBSGEWINN	1'656'652	68'003
Produits financiers	Finanzertrag	24'858	22'828
Charges financières	Finanzaufwand	(590)	(2'410)
TOTAL PRODUITS FINANCIERS NETS	TOTAL NETTOFINANZERTRAG	24'268	20'418
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS	GEWINN VOR ZINSEN UND STEUERN	1'680'919	88'420
Impôts et taxes	Steuern und Abgaben	(4'309)	(3'127)
BÉNÉFICE ORDINAIRE	ORDENTLICHER GEWINN	1'676'611	85'293
Recharge coûts filiale	Weiterbelastung der Kosten der Tochtergesellschaft	(367)	(373)
Autres produits exceptionnels	Übriger ausserordentlicher Ertrag	974	9
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	JAHRESGEWINN	1'677'218	84'929

IV. Annexe

Anhang

But et historique

EOS Holding a pour but de représenter et favoriser, de manière convergente et commune et dans le respect de l'égalité de traitement entre ses actionnaires, les intérêts de ceux-ci auprès des sociétés en participation et renforcer leur position au sein des différents organes de ces dernières.

- Elle cherche à obtenir des conditions d'approvisionnement en énergie électrique les plus favorables possibles pour permettre à ses actionnaires de couvrir leurs besoins d'approvisionnement.
- Elle veille à optimiser, au bénéfice de ses actionnaires, la rentabilité de ses participations.
- Elle développe les synergies entre ses actionnaires au travers de projets d'intérêts communs ou régionaux.
- Elle organise et conduit toute opération de lobbying à même de défendre les intérêts de ses actionnaires et de la Suisse romande en matière de production et d'approvisionnement en énergie électrique.
- Elle favorise le développement et la recherche en matière de solutions technologiques nouvelles liées aux activités coeur de ses actionnaires (pour but complet cf. statuts).

Principes comptables

Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Code des obligations suisse. La comptabilité de la société est tenue en francs suisses.

Les participations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des éventuelles moins-values.

Participations

Les participations financières directes de la société sont les suivantes au 31.12.2010 :

- La société Alpiq Holding SA est détenue à 31,38 % (18,56 % au 31.12.2008)
- La société CTV est détenue à 95 % (acquise en 2009)
- La société EOS Holding France est détenue à 100 % (constituée en 2009)
- La société EOS SA est détenue à 100 % (constituée en 2010)
- La société EOS Wind Deutschland GmbH est détenue à 100 % (constituée en 2010)

Zweck und Geschichte

EOS Holding hat zum Zweck, konvergierend und gemeinschaftlich sowie unter Bewahrung der Gleichbehandlung die Interessen ihrer Aktionäre gegenüber den stillen Gesellschaften zu vertreten und zu fördern und ihre Position in den verschiedenen Gremien dieser Gesellschaften zu stärken.

- Sie strebt möglichst vorteilhafte Bedingungen für die Strombeschaffung an, um die Energieversorgung ihrer Aktionäre abzudecken.
- Sie ist darauf bedacht, die Rentabilität ihrer Beteiligungen zugunsten ihrer Aktionäre zu optimieren.
- Sie entwickelt Synergien zwischen ihren Aktionären im Rahmen von regionalen Projekten von gemeinsamen Interesse.
- Durch die Organisation und Durchführung von Lobbyaktivitäten vertritt sie die Interessen ihrer Aktionäre und der Westschweiz im Bereich der Stromproduktion und -versorgung.
- Sie fördert Entwicklungs- und Forschungstätigkeiten für neue technologische Lösungen in Verbindung mit den Kernaktivitäten ihrer Aktionäre (vollständiger Zweck siehe Statuten).

Grundsätze der Rechnungslegung

Die Jahresrechnung wird gemäss den Bestimmungen des Schweizer Obligationenrechts erstellt. Die Buchhaltung der Gesellschaft wird in Schweizer Franken gehalten.

Die Finanzbeteiligungen werden zum Marktwert verbucht, abzüglich eventueller Abschreibungen.

Beteiligungen

Die direkten Finanzbeteiligungen der Gesellschaft per 31.12.2010 sind :

- Das Unternehmen Alpiq Holding SA wird zu 31,38 % (18,56 % per 31.12.2008) gehalten
- Das Unternehmen CTV wird zu 95 % gehalten (Übernahme 2009)
- Das Unternehmen EOS Holding France wird zu 100 % gehalten (Gründung 2009)
- Das Unternehmen EOS SA wird zu 100 % gehalten (Gründung 2010)
- Das Unternehmen EOS Wind Deutschland GmbH wird zu 100 % gehalten (Gründung 2010)

Valeur incendie

La valeur de l'assurance incendie se monte à CHF 3'618'200 (Mornex 6).

La valeur de l'assurance incendie se monte à CHF 1'628'800 (Mornex 6 bis).

Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelles

Le montant de la dette envers l'institution de prévoyance professionnelle se monte à CHF 3'727.50.

Provision pour risque de garantie

Selon la convention d'actionnaires, le montant de 450 millions CHF n'est pas distribué aux actionnaires durant la période de garantie de 24 mois. Cette provision est couverte par le prêt à Alpiq Holding SA sous la rubrique « Prêt à long terme aux sociétés du groupe ».

Engagements

Au 30 décembre 2010, EOS Holding SA s'est porté garant pour les acquisitions d'EOS Wind Deutschland GmbH pour les montants suivants :

- EUR 43'292'813 ajusté par le fonds de roulement net et déduction du montant des dettes
- EUR 39'370'187 ajusté par le fonds de roulement net et déduction du montant des dettes

Analyse des risques

La réalisation d'une évaluation des risques a été effectuée par le Conseil d'administration et les mesures pour gérer et surveiller les risques retenus ont été déterminées et sont appliquées.

Cette annexe fait mention de toutes les indications prévues par l'article 663 b du Code des obligations.

Brandversicherungswert

Der Brandversicherungswert beträgt CHF 3'618'200 (Mornex 6).

Der Brandversicherungswert beträgt CHF 1'628'800 (Mornex 6 bis).

Verbindlichkeiten gegenüber beruflichen Vorsorgeeinrichtungen

Die Verbindlichkeiten gegenüber beruflichen Vorsorgeeinrichtungen belaufen sich auf CHF 3'727.50.

Rückstellung für Garantierisiken

Gemäss Aktionärsbindungsvertrag wird der Betrag von 450 Millionen CHF während der Garantiezeit von 24 Monaten nicht an die Aktionäre verteilt. Diese Rückstellung ist durch das Darlehen an Alpiq Holding SA unter der Rubrik « Langfristige Darlehen an Gesellschaften der Gruppe » gedeckt.

Verpflichtungen

Am 30. Dezember 2010 übernahm EOS Holding SA die Bürgschaft für die Übernahmen von EOS Wind Deutschland GmbH für folgende Beträge :

- EUR 43'292'813, dem Nettoumlaufvermögen angepasst und abzüglich Verbindlichkeiten
- EUR 39'370'187, dem Nettoumlaufvermögen angepasst und abzüglich Verbindlichkeiten

Risikoanalyse


Eine Risikoanalyse wurde vom Verwaltungsrat durchgeführt und entsprechende Massnahmen zum Management und zur Überwachung der identifizierten Risiken wurden getroffen und umgesetzt.

Dieser Anhang erwähnt alle Angaben, die durch Artikel 663 b OR vorgesehen sind.

**V. Proposition de répartition
du bénéfice**
Vorschlag für die
Gewinnverteilung

		2009 KCHF	2010 KCHF
Résultat reporté	Saldoübertrag	–	1'393'357
Résultat de l'exercice	Jahresergebnis	1'677'218	84'929
Excédent versé à la réserve générale en 2009	Zuweisung des Überschusses zur allgemeinen Reserve im 2009		80'962
Part de l'agio attribuée à la réserve générale en 2009	Zuweisung aus dem Agio zur allgemeinen Reserve im 2009		285'397
RÉSULTAT			
AU BILAN	BILANZERGEBNIS		
AU 31 DÉCEMBRE	PER 31. DEZEMBER	1'677'218	1'844'645
Dividende	Dividende	(200'000)	(200'000)
Attribution à la réserve générale	Zuweisung zur allgemeinen Reserve	(83'861)	–
VORTRAG AUF			
À REPORTER	NEUE RECHNUNG	1'393'357	1'644'645

VI. Rapport de l'organe de révision Bericht der Revisionsstelle



Ernst & Young SA
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 01
Téléfax +41 58 286 51 11
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
EOS HOLDING SA, Lausanne

Lausanne, le 14 mars 2011
th2/4.3

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de EOS HOLDING SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

• Membre de la Chambre fédérale



2

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Pascal Tréhan
Expert-réviseur agréé

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

